

Plan annuel 2026 de mise en accessibilité numérique

Introduction

L'article 47 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible, en permettant à chacun de consulter et d'interagir avec un site ou une application quelle que soit sa situation.

1- Rappel schéma pluriannuel d'accessibilité 2026/2028

La loi fait obligation d'adopter un schéma pluriannuel d'accessibilité numérique dans l'objectif d'informer le public des moyens et actions mis en place pour rendre les sites et applications accessibles et plus particulièrement conformes au RGAA (référentiel général d'amélioration de l'accessibilité).

Le Conseil régional des Pays de la Loire lors de sa session de décembre 2025 a adopté son schéma régional d'accessibilité numérique pour la période 2026/2028. Ce schéma est disponible à la consultation.

2- Plan annuel 2026

Le schéma pluriannuel est décliné et accompagné de plans annuels d'actions détaillant les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année concernée, ainsi que l'état de suivi de ces actions.

Le présent document concerne l'année 2026 et est adossé au schéma pluriannuel 2026/2028.

3- Contact

Ce document est placé sous la responsabilité de la direction générale des services et du référent accessibilité numérique de la collectivité qui peut être contacté à l'adresse mail suivante : accessibilite.numerique@paysdelaloire.fr.

Toute question relative uniquement à un défaut d'accessibilité doit être adressé par courriel à l'adresse ci-dessus.

4- Plan annuel 2026

4-1 Mobilisation des services régionaux

La mise en œuvre du plan annuel 2026 mobilise l'ensemble des services de la Région et s'inscrit dans l'Engagement Handicap adopté en session du Conseil régional pour la période 2022/2028 et dans la démarche de transformation de l'administration.

Cette mobilisation s'appuie sur le réseau d'échanges avec d'autres collectivités.

4-2 Audits, mise en conformité, élévation de l'accessibilité numérique

Dans l'attente de la publication d'une nouvelle version du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité numérique, la Région concentre les audits d'accessibilité sur les outils à forte audience externe et interne ou au renouvellement d'audit dans le cadre de l'enveloppe annuelle prévue dans le schéma pluriannuel d'accessibilité numérique.

A la publication du nouveau référentiel, la Région procédera à une analyse des audits à renouveler ou à réaliser. Elle conclura un nouveau marché pour l'audit des solutions numériques prioritaires.

| Action | Sites/applications concernées | Descriptif | Statut en 2026 |
|--|--|--|---|
| Audits d'accessibilité numérique et prise en compte des scores | Sites et solutions numériques destinés aux utilisateurs externes et internes | Nouvelle campagne d'audits relancée à l'automne 2025 pour 5 audits | Audits en cours et nouvelle programmation en 2026 |
| Corrections des anomalies relevées lors des audits | Solutions numériques | Au cas par cas en fonction de l'obsolescence de la solution numérique et des coûts | Analyse en cours |
| Tester avec lecteur d'écran ou avec une synthèse vocale les documents et outils numériques produits par les services régionaux | Tests réalisés sur des logiciels, sur des supports de réunion, sur des questionnaires... | Mission confirmée dans les fonctions d'un agent de la direction de la transformation numérique | A accentuer dans le cadre des comités d'usagers testeurs |
| Accroître l'Intégration de l'accessibilité numérique dans la méthodologie des projets | Ensemble des outils destinés à des utilisateurs internes ou externes à forte audience ou concernant particulièrement les personnes ayant un handicap | Rédaction d'une fiche de « questions réflexes » à destination des chefs de projets | En cours d'intégration dans les process de conduite de projet |
| Mise en place d'une clause accessibilité numérique dans les marchés numériques et digitaux | pour les outils déployés dans le cadre de marché, une clause type est intégrée. | L'Etat anime un groupe de travail pour proposer une clause type renforçant les obligations des éditeurs et prestataires. | A reprendre à l'issue des travaux des services de l'Etat pour une évolution de la politique d'achat |

4-3 Action de formation, de sensibilisation et de documentation

| Action | Agents concernés | Mise en œuvre | Statut en 2026 |
|---|---|--|--|
| Sensibilisation sur le handicap et l'accessibilité numérique | Nouveaux agents : 1 journée a été organisée en 2025 | Dans le cadre des journées d'intégration | A poursuivre (amélioration continue) |
| Sensibilisation dans le cadre de l'incubateur numérique | Atelier d'1h30 avec un zoom sur le handicap visuel | 28 agents en 2025 | Nouveaux ateliers programmés |
| Sensibilisation de l'encadrement ou des chefs de projets | Dans le cadre de la gouvernance numérique (2 fois en 2025) | Intégration du sujet de l'accessibilité numérique dans les instances de gouvernance | A poursuivre (amélioration continue) |
| Formalisation d'un groupe de chefs de projet concernés par l'accessibilité numérique | Les chefs de projet référencés | Sensibilisation faite individuellement en fonction de la complexité du projet en 2025 | A reprendre en collectif |
| Prise en compte des besoins de formation sur l'accessibilité numérique | Agents ayant des fonctions nécessitant la maîtrise de la réglementation sur l'accessibilité numérique | Pas de départ en formation en 2025 sur le sujet spécifique de l'accessibilité numérique | Faire la veille sur les formations de qualité sur le sujet |
| Mise à jour des ressources intranet sur l'accessibilité numérique et prise en compte des bonnes pratiques d'accessibilité dans les phases de design et de développement | Tous les agents | Prise en compte des difficultés des personnes handicapées dans le cadre de la démarche sur la relation aux usagers | A mettre à jour |
| Mise à disposition d'outils d'auto-tests sur le centre de logiciels pour certains métiers | Agents affectés sur des projets numériques ou digitaux | Mise à disposition d'un outil de vérification des contrastes de couleurs | A poursuivre en fonction des innovations technologiques |
| Recherche de fonds alternatifs pour soutenir la démarche | Experts en fonds européens ou en fonds dédiés au handicap | Cette recherche n'a pas abouti en 2025. | A poursuivre |

**Plan annuel 2026 d'accessibilité
numérique adopté par la commission
permanente du Conseil régional des
Pays de la Loire**

lors de la séance du 30 avril 2026